



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8192^e séance

Mardi 27 février 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Alotaibi	(Koweït)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Temenov
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wroniecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur le prolongation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2018/143)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2018/143)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, et S. E. M. Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour le Soudan du Sud.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/143, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Je donne à présent la parole à M^{me} Keita.

M^{me} Keita (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité. Étant donné que les Envoyés spéciaux Ismail Wais et Nicholas Haysom, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général David Shearer feront un exposé sur, respectivement, le processus de paix et la situation sur le terrain, je vais axer mes observations sur le rapport spécial du Secrétaire général consacré à l'examen et à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (S/2018/143).

Conformément à son programme de réforme du pilier paix et sécurité, le Secrétaire général a invité les Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions de procéder à une évaluation indépendante de huit grandes opérations de maintien de la paix. L'évaluation indépendante de la MINUSS effectuée par une équipe intégrée composée de représentants du Département des opérations de

maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, ainsi que d'organismes, fonds et programmes, et animée par un expert indépendant et ancien Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, Kevin Kennedy, s'est déroulée de novembre 2017 à janvier 2018. Dans un premier temps, l'équipe a effectué une analyse du conflit et mené des consultations au Siège, avant de se rendre au Soudan du Sud, où elle a reçu des informations détaillées et tenu des consultations approfondies avec la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement d'union nationale de transition, la communauté diplomatique et des organisations non gouvernementales. L'équipe s'est également rendue à Addis-Abeba et a eu des échanges avec les partenaires régionaux et des représentants de l'opposition. Le rapport spécial comprend donc les principales conclusions de l'équipe d'évaluation ainsi que les observations et recommandations du Secrétaire général qui viendront étayer les délibérations sur la prorogation du mandat de la MINUSS.

La MINUSS a été créée en 2011 en tant qu'outil de renforcement des capacités pour aider un Gouvernement qui n'avait pas les moyens de fournir des services à sa population. Toutefois, à la suite de la flambée de violence survenue en décembre 2013, la MINUSS est devenue une Mission axée principalement sur la protection des civils, y compris contre les institutions de sécurité nationales. Ce besoin demeure malheureusement valable. La situation au Soudan du Sud continue d'être une source de grave préoccupation pour nous tous. Des dizaines de milliers de civils auraient été tués depuis le début du conflit en décembre 2013. Plus de 4 millions de personnes ont été déplacées, dont la moitié sont maintenant réfugiées dans les pays voisins.

Comme l'a signalé une fois de plus la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme, qui a publié son rapport vendredi dernier, les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, y compris les cas effroyables de violence sexuelle, ont atteint des niveaux alarmants, et l'impunité pour ces crimes reste la norme. En outre, plus de 200 000 personnes déplacées continuent d'être protégées sur les bases de la MINUSS, avec l'aide des partenaires humanitaires.

Depuis mai 2017, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), appuyée par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies s'efforce de relancer le processus politique. Un Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix, tenu le 18 décembre 2017, a abouti à un nouvel Accord de

cessation des hostilités le 21 décembre. Depuis son entrée en vigueur le 24 décembre 2017, il a été violé à plusieurs reprises par des parties dans différentes régions du pays. Les Envoyés spéciaux Ismail Wais et Nicholas Haysom feront un exposé au Conseil sur les progrès accomplis au cours de la deuxième phase du Forum pour la revitalisation, mais je voudrais simplement me faire l'écho ici du message du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tel qu'il l'a exprimé dans son dernier communiqué en date du 8 février. Si nous voulons mettre fin aux violations de l'Accord de cessation des hostilités et aux attaques contre les civils, nous devons veiller à ce que les signataires soient tenus de rendre des comptes et privés des moyens de continuer de combattre. Sans l'application du principe de responsabilité pénale pour les crimes commis et sans la fin de la fourniture d'armes et de munitions aux parties belligérantes, la souffrance des populations sud-soudanaises risque de perdurer.

Dans le même temps, nous devons être conscients également que la situation économique au Soudan du Sud va très certainement continuer de se détériorer. L'armée et d'autres services de sécurité n'ont pas perçu de salaires depuis plusieurs mois. La criminalité est en hausse et accentue l'insécurité générale. Les arriérés de salaires des fonctionnaires s'accumulent, conduisant nombre d'employés du secteur public à ne plus se rendre au travail. Le Soudan du Sud se classe au 181^e rang des 188 pays qui figurent dans l'Indice de développement humain. Sa population aura donc besoin, pour survivre, d'une assistance internationale considérable dans un avenir proche.

L'évaluation a conclu que le fonctionnement des sites de protection des civils continuent de dominer les activités de la MINUSS qui se rapportent à la protection des civils. La gestion de ces sites et la fourniture d'une aide humanitaire sur place, effort conjugué de la Mission et de la communauté humanitaire, sont une entreprise majeure et difficile. Certains sites sont devenus fortement politisés et se caractérisent par des activités de gangs rivaux et la contrebande de marchandises - un niveau de criminalité extrêmement difficile à gérer avec les ressources existantes et sans la coopération du Gouvernement, malgré les efforts soutenus consentis pour y améliorer la sécurité. Les sites de protection des civils demeurent un point de friction persistant avec le Gouvernement, qui prétend qu'ils offrent un refuge à des éléments de l'opposition armée et refuse d'ouvrir des enquêtes et des poursuites au sujet des crimes commis sur ces sites. En dépit des efforts déployés par la MINUSS,

et en l'absence de poursuites, la violence sexuelle et sexiste est devenue un grave problème dans certains de ces sites, où environ 80 % de ceux qui s'y trouvent sont des femmes et des enfants.

L'évaluation a conclu que largement plus de la moitié du personnel en uniforme de la Mission était actuellement affecté à la protection de ces sites. Même si la grande majorité des personnes qui se trouvent dans les sites de protection des civils y sont pour leur protection physique, et si les sites de protection des civils resteront la responsabilité de la Mission jusqu'à ce que leurs résidents se sentent suffisamment en sécurité pour les quitter, ces personnes ne représentent qu'une fraction des civils sud-soudanais qui ont besoin d'une protection. Il n'existe pas de réponses faciles à ce dilemme. Il n'y aura jamais assez de contingents pour protéger à la fois les sites de protection des civils et étendre la protection de la MINUSS à d'autres zones de déplacement de masse, dans un pays aussi grand que le Soudan du Sud et alors que 2 millions de personnes ont été déplacées. L'accroissement de l'efficacité des activités de protection au-delà des sites de protection des civils doit rester une priorité absolue de la Mission, notamment grâce à la définition d'une approche intégrée et centrée sur la personne à l'échelle du système en matière de protection, qui vise à combler les lacunes actuelles, à créer des synergies et à éliminer les doubles emplois, et de ce fait tout gaspillage de ressources éventuel.

En ce qui concerne la Force de protection régionale, depuis l'adoption de la résolution 2304 (2016) le 12 août 2016, les conditions de sécurité dans la capitale ont sensiblement évolué. Aujourd'hui, alors que le risque d'instabilité et de violence demeure, la menace d'un conflit militaire dans la ville de Djouba a considérablement diminué. Le climat actuel à Djouba nécessite donc probablement de réviser le mandat de la Force de protection régionale tel que défini actuellement. À la suite de l'évaluation, le Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix a donné l'ordre d'effectuer une étude des capacités militaires et de police pour voir s'il serait possible de réduire les effectifs chargés d'assurer la sécurité des sites de protection des civils et de déployer davantage de personnel dans tout le pays pour protéger les autres populations civiles exposées à des menaces imminentes de violence. L'étude des capacités devra également englober la configuration de la Force de protection régionale, qui devra probablement appuyer les dispositions transitoires de sécurité, lesquelles doivent être adoptées durant le Forum de haut niveau pour la revitalisation.

Le Soudan du Sud a été créé avec très peu de capacités institutionnelles dans tous les domaines de la gouvernance et des services publics, à l'exception des forces militaires. Cette situation ne s'est pas améliorée au cours des années suivantes. La mauvaise gouvernance et l'effondrement économique ont compromis des institutions garantes de l'état de droit déjà faibles. Compte tenu de la situation politique et des conditions de sécurité actuelles, l'évaluation a conclu qu'un retour complet au renforcement des capacités des institutions garantes de l'état de droit ne se justifie pas. Il est cependant nécessaire de renforcer la formation des institutions de sécurité nationales en matière de droit international des droits de l'homme et de droit international humanitaire et d'appuyer les enquêtes et les poursuites concernant les actes de violence sexuelle et sexiste, conformément aux exigences de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Cette démarche doit être entreprise dans les limites des ressources existantes et en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'éviter les doubles emplois.

Nous sommes parvenus à la conclusion que le moyen le plus efficace de protéger durablement les civils est de parvenir à une solution politique au conflit. Un règlement politique durable du conflit est également le seul moyen de s'acheminer vers une stratégie de sortie viable pour la MINUSS. Le mandat actuel de la MINUSS, fondé sur quatre piliers, demeure valable, avec quelques modifications, mais il est clair que le Conseil et la région doivent en priorité porter leur attention sur le quatrième pilier, à savoir l'appui au processus politique. Si le processus politique n'avance pas, la Mission devra probablement être déployée pendant très longtemps, ce qui aura un coût considérable pour la communauté internationale. Par ailleurs, pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, la MINUSS doit jouir d'une liberté de circulation totale et pouvoir compter sur la pleine coopération du Gouvernement, deux exigences qui ne sont pas totalement satisfaites à ce jour.

J'exhorte une fois de plus le Conseil à dénoncer les violations répétées de l'accord sur le statut des forces, ainsi que les restrictions et les obstacles imposés aux partenaires humanitaires. En outre, si la Mission s'emploie de manière satisfaisante à créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, la sûreté et la sécurité des agents humanitaires reste un grave sujet d'inquiétude qui exige une mobilisation urgente du Gouvernement. Quatre-vingt-douze agents humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, dont 25 en 2017. La sûreté et la sécurité des personnes dont l'unique

but est de fournir une assistance aux plus vulnérables des Sud-Soudanais doit être la préoccupation de tous, mais surtout du Gouvernement.

Comme l'a indiqué la MINUSS le 24 février, des éléments étayant les allégations d'exploitation sexuelle formulées à l'encontre de plusieurs membres d'une unité de police constituée ghanéenne déployée à Wau ont été recueillis sur le site de protection des civils de Wau. À cet égard, je réaffirme que le Siège et les dirigeants de la MINUSS sont pleinement déterminés à appliquer la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. Dès que les résultats préliminaires de l'enquête ont été connus, la Mission a immédiatement réagi et retiré du site de protection des civils l'ensemble des 46 policiers qui composaient cette unité, les transférant à Djouba. Cela a été fait pour protéger les témoins et les victimes.

Le Bureau des services de contrôle interne a déjà lancé une enquête sur ces allégations, et en coopération avec le pays fournisseur de personnel de police concerné, tous les efforts seront déployés pour que ceux qui se sont rendus coupables d'exploitation ou d'atteintes sexuelles répondent de leurs actes conformément aux procédures en vigueur. Dans l'ensemble, les Casques bleus et les policiers ghanéens affectés à la MINUSS ont apporté une contribution remarquable à la protection des civils et à l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud. Il est dommage que le comportement de quelques policiers risque de porter atteinte à ces états de service et à la réputation de la Mission.

Pour terminer, je voudrais réitérer que seule une solution politique permettra de mettre un terme au conflit au Soudan du Sud. Il n'y a pas de solution militaire. J'exhorte le Conseil de sécurité, ainsi que l'Union africaine et les membres de l'IGAD, à user de toute leur influence sur les parties en vue de parvenir à un accord politique viable, afin que le peuple soudanais puisse tirer parti des dividendes de la paix qu'il attend en vain depuis l'indépendance en 2011.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Keita de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Wais.

M. Wais (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre direction avisée des travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois.

C'est avec grand plaisir que je présente aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité sur le Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Dans cet exposé, je vais informer le Conseil de l'état d'avancement du Forum. Il va porter sur le mandat du Forum, les résultats obtenus au cours de la dernière phase du Forum et les principales observations et recommandations à l'attention du Conseil de sécurité.

Le Conseil se souviendra que depuis les combats survenus en juillet 2016 à Djouba, au Soudan du Sud, la situation politique, économique et en matière de sécurité au Soudan du Sud a considérablement changé. Les nouvelles réalités au niveau du paysage politique national ont rendu impossible la mise en œuvre effective de l'Accord de paix de 2015. Le Conseil se souviendra en outre que, lors de son trente et unième Sommet extraordinaire, tenu le 12 juin 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD a décidé qu'il fallait revitaliser d'urgence l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Cette revitalisation a trois objectifs déclarés : rétablir un cessez-le-feu permanent, relancer la mise en œuvre intégrale et inclusive de l'accord de paix de 2015 et fixer des échéances révisées et réalistes et un calendrier de mise en œuvre en vue de la tenue d'élections démocratiques à la fin de la période de transition.

Lorsque le Forum de haut niveau pour revitalisation de l'Accord a été lancé, nous nous sommes attachés à mettre en œuvre les directives des dirigeants de l'IGAD que je viens de mentionner, notamment un examen du mécanisme de mise en œuvre et de surveillance d'un accord de paix révisé, ainsi que la mobilisation des ressources pour sa mise en œuvre. Il s'agit là de questions importantes liées à la mise en œuvre effective de l'accord de paix de 2015 revitalisé.

L'IGAD a lancé la première phase du Forum pour la revitalisation, du 18 au 22 décembre 2017, qui a été couronnée de succès. Les parties ont mené des délibérations avant de signer l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire le 21 décembre 2017. En guise de suivi, un atelier sur la cessation des hostilités a été organisé à Addis-Abeba du 24 au 25 janvier pour doter les parties et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité des outils nécessaires à la mise en œuvre des dispositions

clefs de l'Accord. À cette fin, des modalités spécifiques en vue de la pleine application de l'Accord de cessation des hostilités ont été élaborées.

Le principe directeur consistant à faire taire les armes avant le début des pourparlers durant la deuxième phase avait pour objectif de créer les conditions nécessaires pour que les parties prenantes sud-soudanaises puissent discuter des questions de fond concernant la revitalisation. L'autre objectif était de contribuer au renforcement de la confiance entre les parties à l'Accord sur la cessation des hostilités, d'une part, et les citoyens sud-soudanais qui appellent de leurs vœux le rétablissement de la paix dans leur pays bien-aimé, d'autre part.

La deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation s'est tenue du 5 au 16 février au siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba. L'objectif principal était de délibérer et de se mettre d'accord sur les voies et moyens de rétablir un cessez-le-feu permanent, de relancer la pleine mise en œuvre de l'accord de paix et de fixer des calendriers de mise en œuvre révisés et réalistes en vue de la tenue d'élections démocratiques à la fin de la période de transition. Toutefois, pendant 11 jours, le Forum s'est concentré sur une déclaration de principes et la revitalisation des chapitres I et II de l'accord de paix, et a abouti aux résultats suivants.

Les parties ont mené des délibérations constructives sur une déclaration de principes qui doit guider le débat sur la revitalisation de l'accord de paix de 2015. La déclaration de principes a été signée par toutes les parties à l'exception du Gouvernement d'union nationale de transition. Les parties ont également mené des délibérations constructives et se sont mises d'accord sur des dispositions relatives à la gouvernance s'appliquant à une nouvelle période de transition et sur la plupart des dispositions du chapitre portant sur le cessez-le-feu permanent et les arrangements transitoires de sécurité. Les articles des chapitres I et II de l'accord de paix de 2015 qui ont fait l'objet d'un consensus ont été dûment paraphés par les chefs de délégation.

Même si un consensus a été dégagé en ce qui concerne la majorité des questions relatives à la gouvernance qui ont été examinées dans le cadre d'articles spécifiques, il y a eu des divergences de vues s'agissant du partage des responsabilités au sein du gouvernement d'union nationale de transition revitalisé, notamment pour ce qui est des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, y compris les mécanismes de gouvernance au niveau de l'État.

Pour ce qui est du cessez-le-feu permanent et des dispositions transitoires de sécurité, les parties se sont mises d'accord sur plusieurs articles, relatifs notamment au cessez-le-feu permanent, à la composition et à la restructuration du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et à la nouvelle structure du commandement et du contrôle des forces au cours de la période de transition. Néanmoins, il y a eu des divergences importantes entre les parties sur les articles 5 et 7, concernant respectivement les dispositions transitoires de sécurité et l'unification des forces. Les groupes d'opposition veulent que des mesures concrètes soient prises pour garantir leur sécurité s'ils retournent à Djouba, même si ces garanties étaient offertes par une tierce partie.

Les facilitateurs n'ont ménagé aucun effort, mais compte tenu des divergences de vues entre les parties et du fait qu'il s'est avéré impossible de parvenir à un consensus sur certains articles, ils ont reporté l'examen des questions en suspens pour permettre aux parties de mener les consultations nécessaires et de revoir leurs positions respectives. Les facilitateurs poursuivront leurs contacts avec les parties au niveau bilatéral pour veiller à ce qu'elles parviennent à un consensus réaliste le plus tôt possible. En ce qui concerne les dispositions en suspens des articles litigieux, notamment sur le partage des responsabilités, les facilitateurs vont les présenter à la prochaine phase du Forum, pour qu'elles fassent l'objet de nouvelles délibérations et en vue de parvenir à un accord.

Concernant le respect de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, j'ai le regret d'informer le Conseil que des accrochages ont continué à être signalés au Soudan du Sud, alors même que la deuxième phase du Forum pour la revitalisation était en cours. Pire encore, ces incidents ont perturbé le Forum pendant une journée, vu que l'une des parties a refusé de participer aux pourparlers en signe de protestation contre les violations continues de l'Accord de cessation des hostilités qui ont été signalées.

Par ailleurs, des déclarations provocatrices ont encore été faites contre l'organe de surveillance du cessez-le-feu et son personnel. Ces incidents sont inacceptables et démontrent clairement le manque de bonne volonté et le non-respect de l'accord dont font preuve les individus et les parties impliqués dans ces violations. Bien que ces incidents fassent l'objet d'une enquête de la part du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi

de l'application des dispositions transitoires de sécurité pour en identifier les auteurs, il est impératif que le Conseil, en coopération avec la région et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réfléchisse à des mesures appropriées et nécessaires d'urgence pour que les auteurs de violations de l'Accord de cessation des hostilités et les fauteurs de troubles rendent des comptes, auteurs dont l'identité a été vérifiée par le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Ces mesures seraient conformes à la décision du vingt-huitième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD tenu le 7 novembre 2014, qui a clairement énoncé les sanctions qu'entraîne la violation de l'Accord de cessations des hostilités, et incluraient cette décision. Le Conseil se rappellera la troisième résolution de l'Assemblée de l'IGAD, qui prévoit des sanctions pour les auteurs de ces violations. Elle déclare que :

« Toute violation, par l'une des parties, de l'Accord sur la cessation des hostilités du 23 janvier 2014 donnera lieu à une action collective de la région de l'IGAD contre les auteurs de ces violations, y compris- mais pas seulement- a) l'activation du gel des avoirs, b) des restrictions de voyage dans la région, et c) le refus de fournir des armes et des munitions, ainsi que tout autre matériel qui pourrait être utilisé dans la guerre ».

Je félicite le Conseil d'avoir démontré son appui indéfectible au processus de revitalisation en cours et pour les déclarations fortes qu'il a faites dans sa quête d'une paix durable au Soudan du Sud. Avant de terminer, je voudrais poser les questions suivantes au Conseil pour qu'il y réfléchisse : comment le Conseil peut-il punir ceux qui ne respectent pas l'Accord de cessation des hostilités et la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé, ou qui y font obstruction; comment pouvons-nous garantir la sécurité de l'opposition à Djouba à son retour et la mise en œuvre sans exclusive de l'Accord de paix; et comment pouvons-nous éviter que les affrontements qui ont eu lieu à Djouba le 16 juillet ne se répètent? Ces questions exigent des décisions politiques qui éviteraient au Soudan du Sud de replonger dans un conflit armé.

Enfin, j'appelle de nouveau le Conseil à continuer d'appuyer la région et le continent pour veiller à ce que le processus engagé dans le cadre du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord parvienne à une conclusion fructueuse qui restaure la paix et la stabilité en République du Soudan du Sud.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Wais de son exposé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance, et remercie la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Bintou Keita, ainsi que l'Envoyé spécial pour le Soudan du Sud de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), S. E. M. Wais, de leurs interventions, que nous venons d'écouter et qui nous ont donné un aperçu succinct de la situation au Soudan du Sud.

Le Gouvernement de mon pays suit avec attention et avec une grande préoccupation l'évolution de la situation au Soudan du Sud, étant donné que, selon les rapports disponibles, la situation politique et la situation en matière de sécurité sont toujours délicates et fragiles, et les défis auxquels est confronté le pays restent importants. La Guinée équatoriale a des liens affectifs particuliers avec le Soudan du Sud. La proclamation de l'indépendance par ce pays est survenue, comme par hasard, et ce n'est pas sans raisons, alors que la présidence tournante de l'Union africaine était assurée par de S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, qui a participé personnellement à l'événement historique à Djouba le 9 juillet 2011, et qui a contribué à ce processus. Depuis lors, nous observons les événements dans ce pays frère, et c'est pourquoi je souhaite réaffirmer notre appui au processus de paix et notre attachement à la stabilité et à la prospérité au Soudan du Sud.

La Guinée équatoriale pense que l'appui apporté à l'IGAD et à l'Union africaine, ainsi qu'à d'autres organisations régionales et sous-régionales, est fondamental pour que les parties au conflit au Soudan du Sud puissent poursuivre leurs efforts de médiation. L'ensemble de la communauté internationale doit intensifier ses efforts en vue de promouvoir un processus politique dans le pays, qui, à la lumière des événements, est la seule voie réaliste pour trouver une solution juste et durable à la crise que connaît ce pays au potentiel économique certain. Il importe que les parties au conflit s'abstiennent d'agissements qui pourraient aggraver la situation et qu'elles prennent des mesures pour mettre en œuvre et honorer l'accord signé, qui suppose la cessation des hostilités, la protection des civils, l'accès à l'aide humanitaire et le retour immédiat à la table de négociations.

À cet égard, la déclaration conjointe du Secrétaire général de l'ONU et du Président de la Commission de l'Union africaine, le 12 janvier dernier, mérite l'appui de la Guinée équatoriale, et les résultats de la réunion trilatérale entre le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de l'IGAD et le Secrétaire général de l'ONU, qui s'est tenue le 27 janvier 2018 à Addis-Abeba, bénéficient également de l'appui de la Guinée équatoriale. Le Gouvernement sud-soudanais doit assumer un rôle de premier plan dans le processus politique du pays et poursuivre ses efforts visant à mettre fin aux affrontements avec tous les autres acteurs. Nous sommes tous conscients que sans l'appui résolu de la communauté internationale, il sera difficile de sortir de l'impasse au Soudan du Sud.

C'est pourquoi nous pensons que la communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts de médiation existants, en particulier ceux de l'IGAD et de l'Union africaine, et rechercher des moyens de faire en sorte que la nouvelle phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation soit un succès.

Le Conseil de sécurité doit parler d'une seule voix sur la question du Soudan du Sud comme sur les autres questions épineuses concernant des situations critiques qui entraînent des souffrances pour les populations. Nous devons nous exprimer d'une seule voix. Nous devons fournir une assistance constructive au Soudan du Sud. Les membres sont convaincus de la nécessité d'appliquer des mesures dures, mais, comme je l'ai dit lors de ma déclaration en janvier (voir S/PV.8166), nous devons également prendre d'autres mesures parallèles, tel le voyage effectué à Djouba en décembre dernier par l'Ambassadrice Nikki Haley. Ces mesures doivent être appliquées de façon continue. Les données sur la situation humanitaire sont préoccupantes, c'est pourquoi il est très important que l'aide humanitaire atteigne ceux qui en ont le plus besoin, et toutes les parties au conflit doivent permettre cet accès sans restriction. Cette situation, conjuguée au nombre énorme de déplacés dans le pays et dans les pays voisins, entraîne beaucoup de souffrances pour la population civile et vulnérable, qui subit des humiliations en tous genres.

Enfin, je voudrais exprimer l'appui et la reconnaissance de la Guinée équatoriale à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous avons une haute estime pour ses efforts et ses contributions visant à instaurer la paix et la stabilité au Soudan du Sud dans des conditions très difficiles et complexes, où les vies de son personnel sont exposées au risque d'attaques meurtrières.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, M^{me} Bintou Keita, de sa présentation du rapport spécial du Secrétaire général (S/2018/143). Nous saluons également la présence de l'Envoyé spécial pour le Soudan du Sud de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, S. E. M. Ismail Wais. Nous le remercions de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui, et nous saisissons cette occasion pour exprimer l'appui total de ma délégation au travail qu'il accomplit pour assurer le succès du dialogue et de la négociation d'une solution politique au Soudan du Sud.

Nous nous devons une fois de plus d'exprimer notre préoccupation au sujet de la situation difficile en matière de sécurité, de la lenteur des progrès dans le processus de dialogue politique et, surtout, de la situation humanitaire précaire au Soudan du Sud, qui s'ajoutent à une situation économique compliquée. Nous sommes conscients qu'il est très difficile de trouver une solution immédiate dans un contexte aussi complexe, d'autant plus qu'il existe des divisions profondes entre les parties. Les organisations régionales, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent conjuguer leurs efforts dans un but commun et avec des objectifs clairs. Les membres du Conseil de sécurité affirment tous que la seule issue à ce conflit passe par un processus de dialogue politique ouvert et sincère entre les parties, aboutissant à l'application de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Compte tenu de cela, nous saluons le leadership et l'engagement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'égard du peuple soudanais. Malgré les difficultés rencontrées, l'IGAD continue à s'efforcer de réunir à la table du dialogue le Gouvernement et les groupes d'opposition. Il est toutefois évident qu'un processus de cette nature ne donnera pas de résultats positifs tant que les parties ne prennent pas au sérieux les engagements souscrits et ne manifestent pas de véritable volonté politique pour les mettre en œuvre.

Nous saluons les progrès qui ont été réalisés au cours de la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation du processus de paix au Soudan du Sud, nous soulignons son caractère inclusif et nous encourageons les parties à poursuivre sur cette voie. Bien qu'il existe des divergences sur des sujets fondamentaux tels que les questions de gouvernance et les arrangements

transitoires de sécurité, les parties doivent participer de façon constructive à ce processus, dont nous espérons qu'il reprendra dans les plus brefs délais. Dans la même veine, nous demandons le respect de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, qui est essentiel pour pouvoir poursuivre la deuxième phase du Forum.

Par ailleurs, la situation humanitaire reste inquiétante. Les données présentées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) nous montrent une réalité très difficile dans laquelle environ 60 % de la population aura besoin d'une aide humanitaire en 2018. Des millions de réfugiés et de déplacés sont aux prises avec l'absence de services de base, l'insécurité alimentaire et des épidémies, telles que celle de choléra, auxquelles s'ajoute la menace de famine dans certaines zones du pays. Nous sommes préoccupés par les nombreuses difficultés qui pourraient apparaître cette année. Nous demandons à la communauté internationale de coopérer avec l'OCHA pour garantir l'aide humanitaire au Soudan du Sud.

De même, nous considérons qu'il est fondamental d'assurer un bon environnement opérationnel pour les personnels des organismes humanitaires et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous engageons les forces gouvernementales et celles de l'opposition à garantir la sécurité des travailleurs humanitaires sur l'ensemble du territoire et à permettre un accès sans restrictions à l'aide humanitaire. Par ailleurs, nous saluons les conclusions du rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la MINUSS (S/2018/143).

Nous devons, à notre avis, accorder la priorité au renforcement du processus politique dans le pays, appuyer l'accès humanitaire et prendre des mesures pour éviter les violations de l'Accord sur le statut des forces, en plus de lutter contre l'impunité et de soutenir l'établissement du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud sous la direction de l'Union africaine. De même, nous estimons qu'il faut envisager d'adopter un modèle plus efficace pour tirer parti de toutes les capacités du personnel des Nations Unies sur le terrain. Dans le même ordre d'idées, nous devons réviser le mandat de la Force de protection régionale afin de l'adapter à la situation actuelle.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre reconnaissance la plus sincère à l'équipe des Nations Unies, à la MINUSS et aux acteurs humanitaires pour

le travail altruïste et dévoué qu'ils accomplissent dans l'environnement difficile du Soudan du Sud.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Bintou Keita, et l'Envoyé spécial, M. Ismail Wais, de leurs exposés détaillés et de leur attachement à rechercher une solution à la crise au Soudan du Sud. Ma délégation voudrait formuler les observations suivantes sur trois questions.

Premièrement, s'agissant de la situation humanitaire, la poursuite des opérations militaires, la violence généralisée et le déclin économique ont abouti à l'escalade de la crise humanitaire, dans le cadre de laquelle plus de 5 millions de personnes souffrent d'une grave insécurité alimentaire et 4 millions de Sud-Soudanais ont été déplacés. Une aide humanitaire urgente et efficace est donc extrêmement cruciale. Malgré le décret présidentiel du 9 novembre, qui a ordonné la libre circulation des acteurs humanitaires, il n'y a pas encore d'amélioration concrète de l'accès humanitaire aux personnes les plus nécessiteuses. En même temps, les travailleurs humanitaires continuent d'être attaqués et tués dans différentes parties du pays. Nous demandons donc à tous les signataires de l'accord du 21 décembre 2017 de cesser immédiatement toutes les hostilités et de faciliter l'accès humanitaire, conformément à cet accord, ainsi que de respecter strictement le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Deuxièmement, s'agissant du processus politique, le Kazakhstan salue les efforts de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en faveur de l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui est la seule façon de réaliser la stabilité et le progrès dans le pays. Nous nous félicitons du déroulement de la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'IGAD, qui a eu lieu du 5 au 16 février, et nous espérons que le Forum aboutira à la conclusion d'un accord politique. Il est d'une importance critique que le Conseil de sécurité reste uni dans son appui au Forum et pour encourager les parties à agir de bonne foi. En outre, le soutien des voisins du Soudan du Sud est tout aussi important pour le succès du Forum. Pour être plus efficaces, les négociations politiques doivent s'appuyer sur la réconciliation intercommunautaire et le renforcement de la confiance au sein des populations locales, ainsi que sur des stratégies globales de développement

économique et d'affermissement de la résilience, avec la pleine participation des femmes et des jeunes.

Troisièmement, s'agissant de la reconfiguration prochaine de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), y compris la Force de protection régionale, le Kazakhstan félicite vivement la MINUSS de s'acquitter des tâches qui lui sont prescrites dans des circonstances très difficiles. Nous appuyons les recommandations de l'évaluation indépendante de la MINUSS demandée par le Secrétaire général, selon lesquelles le mandat actuel de la Mission demeure valable, mais qu'il doit être modifié de manière à inclure le renforcement des capacités et la formation des forces armées et des institutions gouvernementales, au moyen d'un programme à long terme de réforme du secteur de la sécurité.

Nous notons que certains progrès ont été réalisés dans le déploiement de la Force de protection régionale, qui renforcera les capacités de la MINUSS pour la protection des civils et améliorera l'environnement en matière de sécurité. En même temps, nous sommes d'accord avec la conclusion du rapport spécial, selon laquelle le concept, le mandat et la configuration de la Force doivent être adaptés à la situation politique et aux conditions de sécurité actuelles.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et des exposés présentés par M^{me} Bintou Keita et M. Ismail Wais, et nous soulignons le travail important qu'ils accomplissent.

Nous sommes consternés par l'ampleur de la crise humanitaire au Soudan du Sud, ainsi que par la violence ethnique et les atrocités signalées dans le premier rapport de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, qui comprennent des pratiques perverses et systématiques de violence sexuelle contre les femmes et les enfants. Il est urgent de mettre fin à ces crimes et d'en sanctionner les responsables. En même temps, les parties doivent se conformer à l'accord de cessation des hostilités et s'engager dans la revitalisation du processus de paix au Soudan du Sud.

Le Pérou appuie les efforts de revitalisation de ce processus et réaffirme que la seule voie menant à la paix durable passe par un règlement politique, qui ne pourra être obtenu que grâce à la ferme volonté de toutes les parties. Les parties au conflit doivent être conscientes de la possibilité que représente la participation de la communauté internationale, et en particulier des acteurs régionaux, afin de mettre un terme au conflit.

Nous prévenons que cette occasion peut être gâchée par l'irresponsabilité des parties sud-soudanaises. Nous soulignons à cet égard l'importance des efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies pour endiguer la violence, mettre fin aux souffrances du peuple sud-soudanais et trouver une solution équilibrée au conflit, tout en atténuant les tensions régionales.

Nous appuyons l'appel lancé par l'IGAD et l'Union africaine pour que les parties répondent des violations des accords qu'elles ont elles-mêmes signés. Il est impératif également que, conformément au droit international et au droit international humanitaire, elles aient à répondre de leur responsabilité dans les crimes odieux qui ont été commis. À cet égard, nous estimons que l'Union africaine et le Gouvernement sud-soudanais doivent accélérer la mise en place du tribunal mixte pour le Soudan du Sud, dont les parties au conflit sont convenues dans le cadre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé en 2015. Il est urgent de protéger les témoins.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre appui aux efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour protéger la population dans un environnement marqué par de nombreuses difficultés. Nous souscrivons aux recommandations du Secrétaire général s'agissant de renforcer ses capacités à cette fin. Nous sommes convaincus que modifier le mandat de la Mission pour inclure le renforcement des capacités et la formation des institutions gouvernementales et des institutions chargées de la sécurité, notamment dans les domaines du droit international humanitaire et des enquêtes sur les cas de violations graves des droits de l'homme, permettra de réunir les conditions propices à l'instauration de la paix durable dont le Soudan du Sud a besoin.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, et M. Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, de leurs exposés sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et sur le processus politique dans ce pays.

Mon intervention s'articulera autour des points suivants : le processus politique initié par l'IGAD à travers la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord de paix de 2015, la situation

humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que le renouvellement du mandat de la MINUSS.

La Côte d'Ivoire voudrait saluer toutes les initiatives menées par l'IGAD dans le cadre du processus politique et se féliciter de la tenue effective de la deuxième phase du Forum pour la revitalisation de l'Accord de paix, en dépit des tensions persistantes. Le niveau de participation des différents acteurs du conflit sud-soudanais à cette deuxième phase, ainsi que les consultations intenses qui ont eu lieu à Addis-Abeba, laissent augurer une appropriation progressive du processus politique par toutes les parties.

Ma délégation se félicite de ce que les parties soient parvenues à s'accorder sur certains ajustements de l'Accord de paix de 2015 et les encourage à poursuivre les discussions sur les questions de gouvernance et de sécurité sous l'égide de l'Envoyé spécial, M. Ismail Wais, dans le cadre de la reprise prochaine de la deuxième phase du Forum. La Côte d'Ivoire réaffirme son soutien à une solution politique de la crise sud-soudanaise et se réjouit, à cet effet, de l'engagement pris à nouveau par les parties de respecter l'accord de cessation des hostilités du 21 décembre 2017.

Mon pays reste préoccupé par la précarité de la situation humanitaire et appelle la communauté internationale à soutenir les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin que les besoins de financement soient atteints et que les populations puissent bénéficier de l'assistance humanitaire.

Concernant la situation des droits de l'homme, mon pays s'inquiète des allégations de violations massives et d'abus perpétrés par les parties en présence, notamment les violences sexuelles et sexistes et les violences à l'encontre des enfants, comme indiqué dans le rapport de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud. La Côte d'Ivoire exhorte les autorités sud-soudanaises à faire la lumière sur ces allégations, à situer les responsabilités et à traduire en justice leurs auteurs.

À cet égard, elle adhère à l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de sa 751^e réunion à l'endroit du Gouvernement d'union nationale de transition sud-soudanais et de la Commission de l'Union africaine, en vue de la signature urgente du protocole d'accord portant création du tribunal mixte et de son intégration rapide dans le corpus législatif du pays. La Côte d'Ivoire demeure convaincue que la création et l'opérationnalisation de ce tribunal mixte

contribuera à l'apaisement des tensions sociales et à la réconciliation du peuple sud-soudanais.

Concernant la MINUSS, mon pays déplore les entraves à la mise en œuvre de son mandat, et ce, en violation de l'accord sur le statut des forces, alors que, de l'avis de ma délégation, la présence de la MINUSS contribue à la stabilisation et à la protection de nombreuses vies sud-soudanaises. Il importe donc de s'assurer que la Mission opère de façon optimale et dans un environnement sécurisé.

À cet égard, nous souscrivons aux recommandations du rapport du Secrétaire général (S/2018/143) quant au renouvellement du mandat de la Mission et au renforcement des capacités des institutions gouvernementales et de sécurité sud-soudanaises sur les questions importantes, telles les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Côte d'Ivoire se félicite des progrès réalisés dans le cadre des activités de déploiement des éléments de la Force de protection régionale et appelle le Gouvernement sud-soudanais à lever les obstacles résiduels qui ralentissent l'opérationnalisation effective de cette force.

Pour conclure, ma délégation salue l'initiative du Secrétaire général sur l'étude des capacités militaires et de police de la MINUSS, et espère que les résultats de cette étude permettront de mieux adapter les fonctions de la Mission aux besoins du terrain.

La Côte d'Ivoire appelle toutes les parties belligères au Soudan du Sud à se rendre à l'évidence que l'option militaire ne peut être la solution au conflit dans leur pays. Seules des négociations politiques, avec la participation de tous et des résultats acceptés par toutes les parties, pourront mettre fin au conflit qui les oppose et qui déchire leur beau pays, prolongeant ainsi les souffrances du peuple sud-soudanais.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois, et de saluer le rôle joué par votre prédécesseur à la présidence du Conseil le mois dernier. Je tiens également à remercier de leurs exposés M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, et l'Ambassadeur Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud.

Le Gouvernement d'union nationale de transition prend note du rapport spécial du Secrétaire général sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (S/2018/143) et tient à remercier M. Kevin Kennedy et toute l'équipe chargée de l'évaluation de la MINUSS du temps et des efforts qu'ils y ont consacrés.

Je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général, les pays fournisseurs de contingents et tous les hommes et toutes les femmes des composantes civiles, militaires et de police de la MINUSS de leurs efforts inlassables et du courage avec lequel ils exécutent leur mandat.

Le Gouvernement d'union nationale de transition reconnaît que c'est à lui qu'il incombe au premier chef de protéger sa propre population. Mais il ne peut exercer cette responsabilité alors qu'il en est empêché par les voix qui exigent qu'on impose à ce pays un embargo sur les armes et des sanctions et qu'on lui refuse toute aide extérieure.

Le rapport reconnaît que le Soudan du Sud a vu le jour avec une capacité institutionnelle extrêmement limitée dans tous les domaines, notamment en matière de gouvernance et de services publics. La situation au Soudan du Sud n'est « noir ou blanc ». Le développement d'un pays prend du temps – ce dont le Soudan du Sud a manqué car il a sombré dans un conflit moins de trois ans après être devenu un État. Plutôt que d'assimiler le Soudan au Sud à d'autres pays dont le développement a pris des décennies, nous demandons à la communauté internationale de considérer le Gouvernement d'union nationale de transition comme un partenaire afin de faciliter un développement digne de ce nom.

L'approche en matière de sites de protection des civils n'a jamais été conçue comme un effort à long terme. C'est pourquoi il est fondamental de trouver la voie à suivre en la matière. Certaines régions connaissent un calme et une stabilité relatifs, et nous encourageons donc un rapatriement volontaire des personnes déplacées vers ces régions. Nous nous félicitons que la MINUSS se soit déclarée disposée à mettre à profit les enseignements tirés de la fermeture du site de Melut et nous espérons que ces enseignements seront rapidement appliqués aux autres sites de protection des civils. Ces sites sont depuis longtemps une source de friction entre le Gouvernement et la MINUSS. C'est pourquoi nous saluons les mesures prises par la MINUSS pour faire en sorte que ces sites soient exempts d'armes, entre autres

choses, et nous souhaitons que davantage soit fait à cet égard.

Le Gouvernement d'union nationale de transition est disposé à coopérer pleinement avec la MINUSS et les différents acteurs humanitaires, par l'intermédiaire du Ministère des affaires humanitaires et de toutes les institutions ou organes compétents de l'État, afin que ceux qui ont besoin d'aide reçoivent l'attention qu'ils méritent. Nous encourageons aussi la MINUSS et les différents acteurs humanitaires à travailler de façon plus cohérente pour éviter les doubles emplois et utiliser au mieux les ressources mises à leur disposition.

Le Gouvernement d'union nationale de transition s'attache à redonner confiance à la population civile par le biais d'initiatives comme le dialogue national, afin que les Sud-soudanais se sentent suffisamment en sécurité et retournent chez eux. Il ne faut pas non plus oublier que certaines des personnes qui se trouvent dans les sites de protection des civils n'y sont pas pour chercher refuge à cause de l'insécurité, mais plutôt pour promouvoir leurs propres objectifs politiques et économiques.

Le Gouvernement d'union nationale de transition est vivement préoccupé et alarmé par les allégations d'inconduite sexuelle de policiers de la MINUSS à Wau, et espère qu'il ne s'agit que de cas isolés. Il est regrettable que des policiers de la MINUSS abusent de femmes en état de vulnérabilité placées sous leur protection. Nous saluons la décision des responsables de la MINUSS de retirer le contingent accusé et d'ouvrir une enquête sur cette affaire. Nous espérons que l'enquête sera crédible afin de protéger la bonne réputation de longue date des Casques bleus.

Je voudrais souligner que si le Gouvernement a décidé de ne pas signer la déclaration de principes lors de la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation, c'est parce que cela était facultatif.

S'agissant des difficultés rencontrées par la MINUSS pour patrouiller dans certaines zones, le Gouvernement propose d'organiser des patrouilles mixtes et d'aider au renforcement des capacités du personnel de sécurité local, tout en aidant à maintenir la paix et la sécurité dans les zones de patrouille.

Le Gouvernement a toujours demandé que le renforcement des capacités soit réinstitué dans le mandat de la MINUSS. Nous notons que le rapport recommande cela sous une forme ou une autre, mais nous ne sommes pas d'accord avec l'idée que le renforcement des capacités puisse contribuer au conflit. Bien au contraire, le

renforcement des capacités d'institutions comme la police, l'armée et l'appareil judiciaire en matière de droit international, de droit international humanitaire et autre droit pertinent, aiderait à promouvoir l'état de droit et à rendre plus professionnelles ces institutions.

Concernant les appels demandant un ajustement de certains éléments du mandat actuel de la force de protection régionale, et à la lumière de l'amélioration des conditions de sécurité à Djouba, le Gouvernement d'union nationale de transition voudrait proposer le déploiement de cette force dans d'autres régions en proie actuellement à l'instabilité.

Le Gouvernement d'union nationale de transition a participé au Forum de haut niveau pour la revitalisation de bonne foi et avec la volonté de parvenir à un accord à l'amiable avec toutes les parties. Toutefois, les demandes irréalistes faites par les groupes de l'opposition au cours de la session précédente n'aident pas beaucoup et cherchent à nous éloigner encore plus de notre quête d'un accord de paix durable.

Le Gouvernement d'union nationale de transition réaffirme avec force son attachement au processus de paix et sa détermination à collaborer avec la MINUSS et la communauté internationale dans son ensemble. Le Soudan du Sud continue de se féliciter vivement de l'appui que la communauté internationale a apporté à notre lutte de libération ainsi que de la bienveillance que de nombreux pays amis et les Nations Unies continuent d'avoir à notre égard. Nous saluons aussi les efforts déployés sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui ont abouti à la signature, en 2015, de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et à la récente initiative du Forum de haut niveau pour la revitalisation.

Pour terminer, nous espérons et sommes convaincus qu'il y aura de profondes améliorations aux fins d'un dialogue plus efficace et plus constructif avec le Conseil de sécurité s'agissant de concevoir le mandat vital de la MINUSS, et avec la MINUSS en vue de sa mise en œuvre par la suite.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 20.